

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 13/2024

le 15 mai 2024

Réponse au postulat de M. Denis Champier (PLR) « De l'ombrage pour plus de convivialité »

10.03.02-2404-Preavis-13-Reponse-postulat-Champier.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Ce préavis vise à répondre au postulat déposé par M. Denis Champier (PLR) intitulé « De l'ombrage pour plus de convivialité » et renvoyé à la Municipalité le 29 juin 2022.

2. Préambule

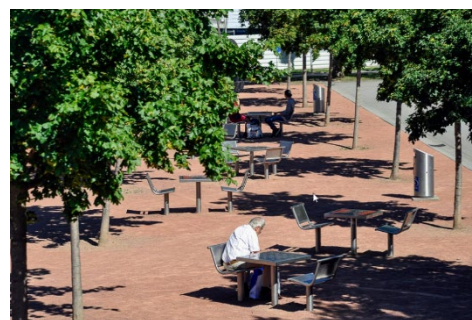
Depuis son inauguration en 2014, la place des Anciens-Fossés est devenue un espace public très fréquenté de notre commune. Lorsque la température est à la hausse, le secteur des jets d'eau est plébiscité par de très nombreux enfants s'y amusant afin de se rafraîchir. Le postulat relève que les parents surveillant leurs enfants ne bénéficient pas d'un ombrage adéquat et que l'amélioration de celui-ci permettrait de renforcer la convivialité du lieu.



La Municipalité partage ce constat et propose, par le biais du présent préavis, un projet pour y remédier. Elle a également souhaité élargir la réflexion aux tables en acier fixes situées dans l'espace en ghor adjacent, lesquelles sont également peu ombragées pour une partie d'entre elles et, de fait, peu utilisées lors des périodes chaudes.

3. Situation

Le secteur concerné est la partie ouest de la place des Anciens-Fossés. Cette zone borde la cour d'école des Marronniers au nord et l'allée Gertrude Montet Girard à l'ouest, reliant la gare de La Tour-de-Peilz aux rives du lac. Au sud de la place, le Temple permet un ombrage partiel du lieu, lequel est souvent déjà occupé dans toute sa longueur par les premiers arrivés sur les lieux.



Par ailleurs, le mail d'arbres sur le ghorr au nord-est aujourd'hui constitué d'individus encore jeunes ne pouvant fournir suffisamment d'ombre pour rafraîchir les tables en acier disposées dans cet espace. Les tables de jeu sont dotées de deux ou quatre places assises et leur matériau acier inoxydable devient brûlant au soleil.

4. Historique

En 2014, la construction d'un parking souterrain a conduit à la création d'une place entièrement piétonne (riverains et livraisons exceptés), caractérisée par un revêtement uniforme en granit et une frange arborée. Trois sous-espaces distincts ont été créés, comprenant l'espace devant le Temple avec jets d'eau, l'espace central comprenant deux îlots de plantation et l'espace à l'est devant la salle des Remparts.

Un mail d'arbres tiges (érables) dans un revêtement en ghorr rouge de Bourgogne (gravier concassé) a également été planté, créant ainsi un espace de transition entre la place des Anciens-Fossés et le préau du collège des Marronniers.

Dix tables dans le thème du jeu, en acier avec chaises fixes, ont été installées sous ce mail d'érables ; par ailleurs, une fontaine avec jets d'eau a été créée au centre de l'espace minéral accueillant aujourd'hui également le marché du samedi.



Aménagement actuel

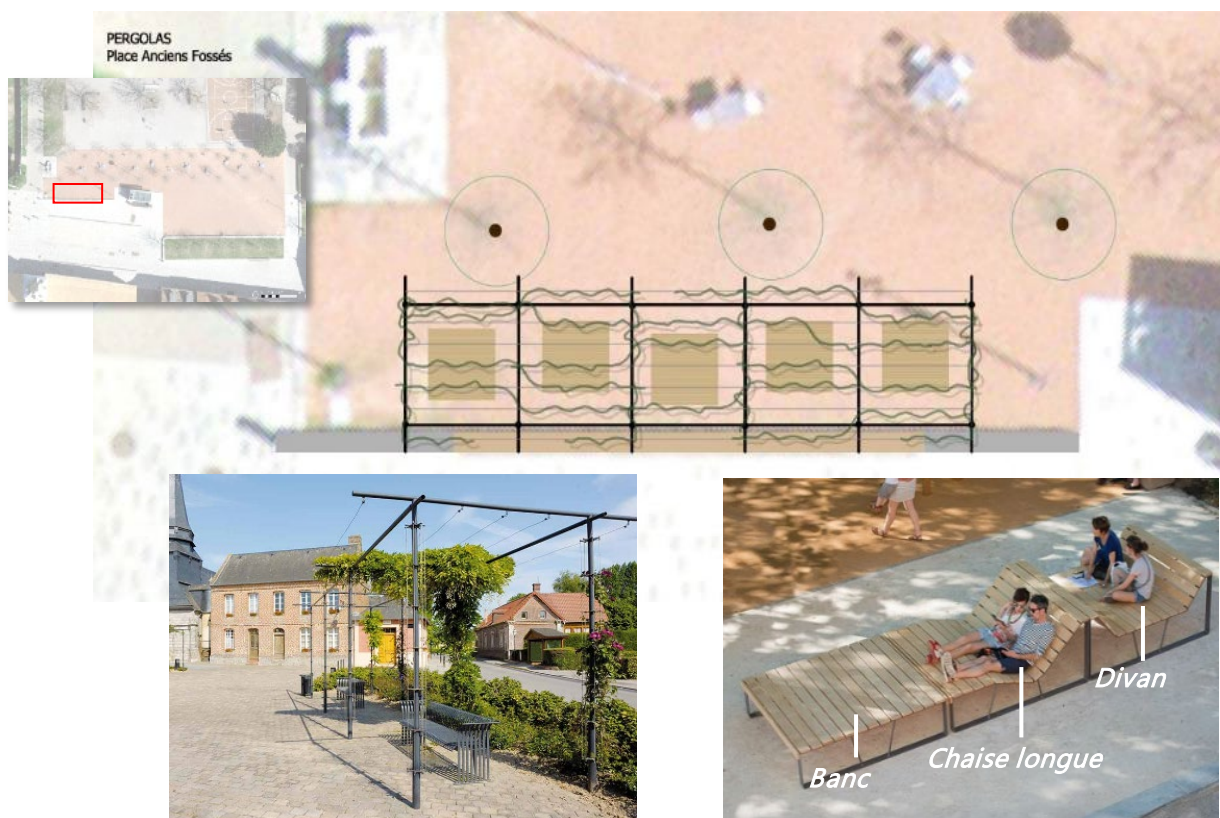
5. Projet

Pour répondre à la problématique soulevée par le postulat concernant le manque d'ombrage sur la place, spécialement dans sa partie ouest et notamment dans les environs immédiats des jets d'eau, le projet propose deux interventions. Celles-ci ont été définies après une réflexion complète tenant compte de l'ensemble des nombreuses contraintes sur cet espace, telles que l'accueil de manifestations tout au long de l'année, le passage des camions de livraisons, le marché du samedi, l'étanchéité existante de la structure du parking souterrain, etc.

5.1. Structure métallique avec plantes grimpantes

La première intervention consiste en une structure métallique couvrante de 50 m² sur et au nord du banc en béton qui borde les jets d'eau. Sur cette pergola métallique, des plantes grimpantes type chèvrefeuille (*Lonicera caprifolium*) et/ou glycine (*Wisteria sinensis*) sont prévues afin d'apporter un ombrage naturel en été et une sensation de rafraîchissement par l'évapotranspiration des végétaux. Les fondations légères de la structure (40 cm de profondeur) sont facilement implantables dans le ghorr (gravier rouge concassé) et ne nécessitent pas de gros travaux.

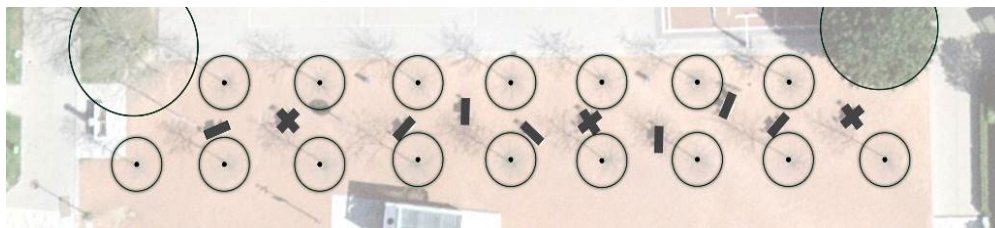
Par ailleurs, afin d'offrir d'avantage de places assises ombragées dans ce secteur, de nouveaux mobiliers urbains seront installés sous la pergola végétale. Ceux-ci permettront de s'approprier ce nouveau lieu de repos et d'offrir de nouveaux espaces pour les familles qui viennent profiter des jeux d'eau ou des aménagements sportifs de la cour du Collège des Marronniers.



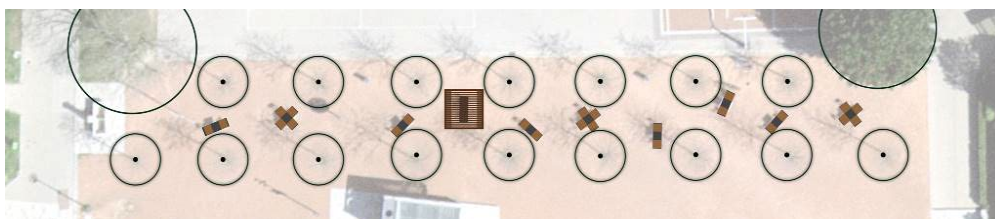
5.2. Aménagement sur les chaises métalliques

Les chaises et tables en inox qui sont réparties entre l'alignement d'érables champêtres sont aujourd'hui peu accueillantes en été de par leurs matériaux et leur absence d'ombrage. Afin d'apporter une solution temporaire en attendant le développement des arbres, la mise en place d'une pergola en bois végétalisé sur les chaises métalliques est proposée. Cet unique exemplaire pourra ainsi faire office de prototype afin de tester in situ sa pertinence ; si celle-ci est avérée, d'autres modèles pourront alors être commandés. Par ailleurs, un revêtement en bois sera apposé sur les chaises en inox qui sont disposées le long du mail d'arbres pour éviter une surchauffe du métal sous le soleil. De plus, la structure de la pergola permettra d'offrir des places assises supplémentaires.

La pergola comportera deux banquettes latérales de 3 mètres comprenant un bac de culture. Des plantes grimpantes, telles que du chèvrefeuille (*Lonicera caprifolium*) et/ou de l'akébie à cinq feuilles (*Akebia quinata*) permettront d'apporter de la fraîcheur en été de par le processus d'évapotranspiration et par l'ombrage supplémentaire fourni par leur feuillage dense ainsi créé.

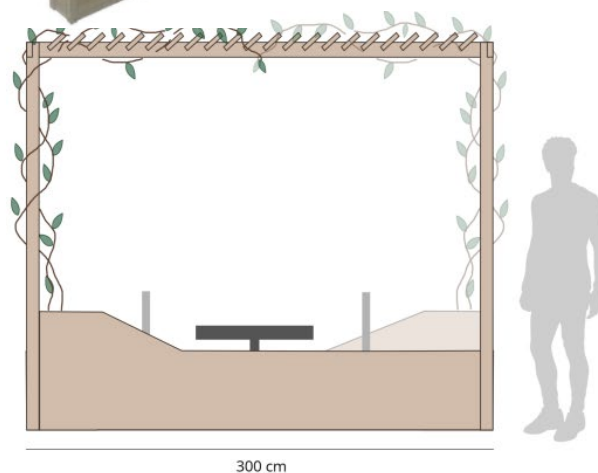
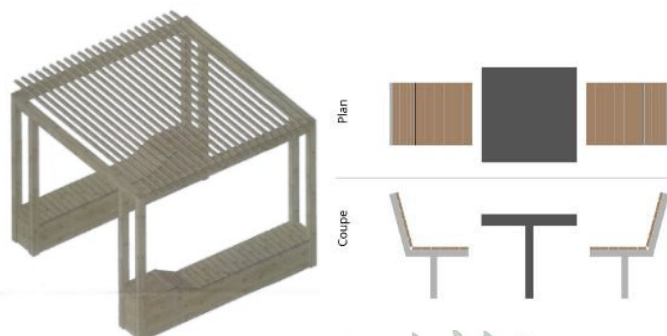
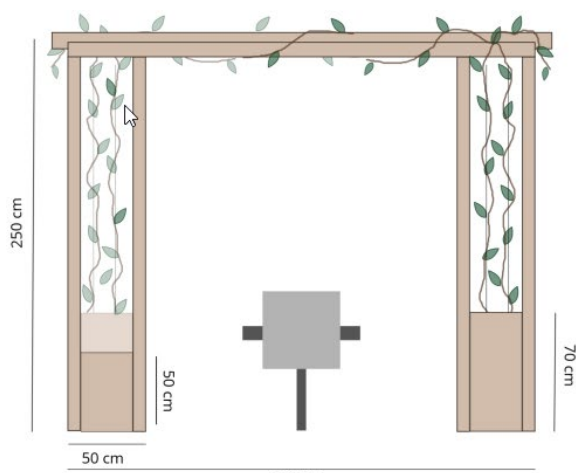


Etat actuel



Etat futur

Pergola végétale éphémère et assises recouvertes de bois



Afin de limiter les coûts, seul le bois (autoclavé) prédécoupé sera commandé à une entreprise externe. Le montage des structures sera assuré par le personnel du Secteur des espaces publics, de même que la mise en œuvre et l'entretien des plantes grimpantes.

En ce qui concerne les procédures, l'installation de mobilier urbain tel que prévu par le présent projet ne nécessite pas de mise à l'enquête publique.

6. Coûts

Les coûts de ces aménagements, non prévus au plan des investissements, sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Ombrage – Place des Anciens-Fossés	Coûts net TTC
Couvert métallique végétalisée	Fr. 14'500.-
Fourniture de la structure métallique	Fr. 10'000.-
Fourniture des 8 plantes grimpantes	Fr. 4'500.-
Assises en bois	Fr. 5'500.-
2 grandes chaises longues	Fr. 2'500.-
2 grands bancs simples	Fr. 2'000.-
1 grand divan	Fr. 1'000.-
Pergola éphémère	Fr. 7'000.-
Fourniture de la structure bois et livraison au dépôt	Fr. 6'000.-
Fourniture des pots et des plantes grimpantes	Fr. 1'000.-
Recouvrement en bois des chaises métalliques	Fr. 3'500.-
Revêtements en bois sur 26 chaises en inox	Fr. 3'500.-
Total TTC	Fr. 30'500.-

7. Planning

En cas d'approbation du présent préavis, la réalisation des diverses structures pourra se faire entre l'été et l'automne 2024.

8. Conséquences financières

Ce projet nécessite un investissement de Fr. 30'500.- TTC, financé par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt. Cet investissement sera amorti sur une période de 10 ans, conformément au nouveau Règlement sur la comptabilité des communes entré en vigueur dès le 1^{er} janvier 2024.

9. Personnel communal

La création de la structure de la pergola, du couvert en métal et leurs entretien futur sera prévue au planning des tâches courantes du Secteur Espaces publics.

10. Développement durable

10.1. Social

Les nouvelles assises ombragées favorisent l'appropriation de la place des Anciens-Fossés pendant les périodes de chaleur. Par ailleurs, un meilleur ombrage permettra également aux personnes âgées de mieux s'approprier la place en été et d'améliorer la mixité intergénérationnelle du lieu.

10.2. Economique

Les structures légères et pérennes, ainsi que les éléments éphémères et modulables, réduisent les coûts par rapport à des alternatives plus lourdes. De plus, la réutilisation potentielle dans d'autres lieux des pergolas, une fois les arbres devenus plus développés, maximise l'efficacité économique du projet. Par ailleurs, le choix du sapin autoclavé et indigène permet une réduction des coûts par rapport à du mélèze, notamment.



10.3. Environnement

L'utilisation du sapin indigène et des plantes grimpantes apporte une dimension écologique. Évitant les constructions massives, le projet favorise une atmosphère plus verte dans un espace minéral destiné à s'ombrager naturellement au fil du temps. Par ailleurs, l'implantation de nouvelles plantes à fleur dans cette espace pauvre en diversité florale permet également augmenter la biodiversité en offrant aux insectes mellifères des ressources supplémentaires.

11. Conclusions

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 13/2024,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 30'500.- pour la réalisation d'aménagements urbains sur la place des Anciens-Fossés, à prélever par le débit du compte n° 9141.068.00 « Travaux – Aménagements urbains place des Anciens-Fossés » ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 60'232'771.11 ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte N° 9282.001.00 "Dépenses et investissements futurs" doté à ce jour de Fr. 19'365'837.57, sur une période fixe de 10 ans (conformément aux nouvelles normes comptables), soit Fr. 3'050.- par année ;
4. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
5. de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de M. Denis Champier (PLR) « De l'ombrage pour plus de convivialité », renvoyé à la Municipalité le 29 juin 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier



Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Mme Elise Kaiser

Adopté par la Municipalité : le 15 avril 2024

